

# NOUVEAU

## 1. Tenue vestimentaire avec effet immédiat au 1/1/06 :

- *Chemise-manches* : identifications du fabricant sur chaque manche passe à 26 cm<sup>2</sup> maximum au lieu de 13 cm<sup>2</sup>
- *Chemise : devant-dos-col* : 2 identifications du fabricant de 13 cm<sup>2</sup> maximum ou 1 identification du fabricant de 26 cm<sup>2</sup> maximum
- *Idem pour les shorts et les jupes*

2. **3 bandes « adidas » acceptées jusqu'au 26 juin 2006. Après cette date, elles seront considérées comme logo du fabricant et devront respecter les normes de superficie à savoir les 2 fois 13 cm<sup>2</sup> ou 1 fois 26 cm<sup>2</sup> maximum**

3. **Dans les matches où un changement de balles est prévu, on ouvre les boîtes de nouvelles balles au moment du changement (3° set, 7/9, 9/11, 11/13) et non plus 2 jeux plus tôt comme auparavant.**